



## Convocation commissariat pour vol

Par **Wesco**, le **27/10/2009** à **10:59**

Bonjour, avec un ami, on est allée dans un magasin et mon ami a volé un objet de 65 euros, il s'est fait voir par le vendeur et il est parti en courant, moi je suis resté dans le magasin et je suis parti, j'ai ensuite parlé avec mon ami et on s'est rendu compte que ce qu'on a fait était stupide et ridicule alors le lendemain matin je suis allée rembourser l'objet pour lui TOUT SEUL, le vendeur m'a dit qu'il allait retirer sa plainte,... 6 jours après je reçois une convocation au commissariat ! pourquoi ? qu'est-ce que je risque ?

et si je dois dénoncer mon ami qu'est-ce qu'il risque lui ?

Hier j'ai appelé le commissariat pour leur demander des explications et il m'a dit que le magasin a bien retiré sa plainte, que l'histoire est finie pour eux mais pour la justice ce n'est pas fini, il m'a dit qu'il devait juste m'entendre pendant 20 min environ et que je donne ensuite le nom de mon pote (qui est mon cousin en fait...)

nos deux casiers judiciaires sont vides

Par **JURISNOTAIRE**, le **27/10/2009** à **12:40**

Bonjour, Wesco.

Le fait d'aller spontanément, de vous-même et alors que rien ne vous y obligeait, payer le prix de l'objet volé par votre cousin, établit de façon péremptoire votre bonne foi -et votre honnêteté-;

Et à mon avis, vous, personnellement, n'avez rien à craindre.

Contre qui, d'ailleurs, a été portée la plainte?

Personnellement, vous n'avez rien commis.

Au vu des circonstances que vous décrivez, une tentative de vous incriminer pour complicité serait dérisoire, irrecevable et inavenue; elle serait contrebalancée, annulée par le fait de votre paiement spontané.

Ne pas dénoncer quelqu'un n'est pas un délit, sauf dans certaines graves circonstances déterminées (terrorisme...), et par lesquelles vous n'êtes pas concernée.

Qu'entendez-vous par "Il y a 44 minutes"?

Votre bien dévoué.

Par **Wesco**, le **27/10/2009** à **13:41**

la plainte à été porté contre moi, car le magasin à bien vu que je parlé avec mon cousin donc que l'on se connait, et c'est retombé sur moi car j'ai déjà payé en carte bancaire dans ce magasin.

mon cousin à volé l'objet pendant que je parlé avec le vendeur, je suis donc complice en quelque sorte...

j'ai appelé mon cousin après avoir eu le policier au téléphone et je lui ai dit de venir avec moi à la convocation pour gagné du temps et s'expliquer honnêtement. est-ce une bonne idée???

(44 minute = erreur...)

Par **JURISNOTAIRE**, le **27/10/2009** à **14:05**

Rebonjour, Wesco.

Quels étaient les termes exacts de la plainte?

Si je comprends biens, plainte aurait été déposée contre "quelqu'un qui n'a rien fait" au motif de la seule méconnaissance de l'identité du véritable voleur? Et parceque vous étiez la seule identifiable?

A part le fait que vous connaissiez "le fautif", sans établir un élément intentionnel de votre part de participer au vol, une suspicion de complicité serait difficile à établir, surtout que votre remboursement spontané plaide pour vous.

Etait-il évident, et peut-il être établi, que le fait que vous parliez au vendeur, ne soit motivé que par votre intention de détourner son attention?

Pour répondre à votre dernière question, je vous en pose une:

Le vol n'est ni un jeu, ni un challenge. Votre cousin est-il capable d'assumer la responsabilité de ses actes?

Votre bien dévoué.

Par **Wesco**, le **27/10/2009** à **15:50**

le problème n'est pas qu'il puisse assumé ou pas, le problème c'est que mon cousin vient

juste d'avoir 18 ans et moi j'en ais 21, je suis donc responsable de lui et si la famille est au courant ils vont tous m'en vouloir énormément d'avoir entraîné mon propre cousin dans cette histoire,... car les vendeurs n'ont rien voulu entendre lors de l'incident, quand mon cousin est parti en courant avec l'objet la vendeuse m'a tout de suite accusé de complicité !!! car j'ai détourné son attention et la vendeuse me connaît bien et m'a déjà vu dans leur magasin auparavant avec mon cousin.

Par **JURISNOTAIRE**, le **27/10/2009** à **16:05**

Rebonjour, Wesco.

A 18 ans, votre cousin est majeur, vous n'en êtes ni pénalement, ni autrement responsable (si ce n'est moralement comme cela semble être le cas).

Ce serait vous qui l'auriez "entraîné dans cette histoire"?

Voler était une idée à vous, ou à lui? Aviez vous l'intention de l'aider à voler?

Voilà ce qu'il faudra développer lors de votre comparution sur convocation, au commissariat.

Je me répète: Quels étaient les termes exacts de la plainte?

Par **Wesco**, le **27/10/2009** à **18:02**

Je ne connais pas les termes exactes de la plainte, le policier ne m'a rien dit au téléphone, non je n'est pas donnée l'idée du vol, justement mon cousin ne s'est pas douté que le vendeur me retrouverait avec ma carte bancaire, c'est pour cela que je lui est dit que j'allai payé l'objet, mais de retour au magasin, il était trop tard, il était fermé, le vendeur était sûrement déjà au commissariat, alors je suis allée payé le lendemain matin à l'ouverture en lui expliquant et en m'excusant.

Mais ce qui est sur c'est que le vendeur à porté plainte contre moi car je suis le seule qui suit resté dans le magasin après le vol donc je suis impliqué en temps que complice comme je l'est expliqué avant, mais cela je peut bien sur l'expliquer au commissariat... je ne m'inquiète pas trop pour moi en faite mais plutôt pour mon cousin...